

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2018

PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES - (N° 984)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Gauvain
(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 4

À la première ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Article L. 483-1 »

les mots :

« Articles L. 481-1 à L. 483-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.